

LES FORMULES

	Option n°1	Option n°2	Option n°3
GARANTIES DE BASE			
Décès	✓	✓	✓
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	✓	✓	✓
Incapacité Temporaire Totale (ITT) y compris mi-temps thérapeutique	✗	✓	✓
Incapacité Permanente Totale (IPT)	✗	✓	✓
Incapacité Permanente Partielle (IPP)	✗	✗	✓
GARANTIES COMPLEMENTAIRES			
Rachat des Maladies Non Objectivables (MNO)	✗	✓	✓
Incapacité Professionnelle Permanente (IPPRO)	✗	✓	✓

ESPACE CLIENT & ESPACE PARTENAIRES

- Modification de l'adresse postale
- Modification des coordonnées bancaires
- Modification de l'adresse de l'organisme prêteur
- Dépôt de documents

Actions non réalisables sur l'Espace Partenaires

- Résiliation suite au remboursement du prêt
- Annulation du projet
- Signature électronique
- Déclaration d'un sinistre

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Age maximum à l'adhésion	
Age maximum	Garanties
▪ 80 ans inclus	Décès
▪ 66 ans inclus	PTIA/ITT/IPT/IPP
▪ 64 ans inclus	IPPRO

Les assurés et les garanties associées

Conditions	Garanties
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retraite, pré-retraite ▪ Congés parental ▪ Congé sabbatique ▪ Congé formation ▪ Création d'entreprise 	Décès/PTIA
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conjoint collaborateur ▪ Intermittent du spectacle / saisonnier ▪ Caution ▪ Sans activité professionnelle avec indemnisation Pôle Emploi ▪ Congé maternité ▪ Congé paternité 	Toutes garanties

▪ Sans activité professionnelle sans indemnisation Pôle Emploi

DC seul

Territorialité	
Conditions	Garanties
<ul style="list-style-type: none"> ▪ France métropolitaine ▪ DROM (Guadeloupe, La Réunion, Martinique) ▪ Nouvelle Calédonie, Polynésie Française 	Toutes garanties

Pour les résidents à l'étranger (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suisse), seule la garantie DC/PTIA pourra être acceptée quel que soit l'objet du financement.

Pour les personnes morales, le siège social doit être situé en France Métropolitaine, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française.

▲ Si l'objet du prêt est un investissement locatif => garanties DECES/PTIA uniquement pour tout assuré

Conditions liées aux prêts					
Type de prêt	Durée	Capitaux minimum	Capitaux maximum à la souscription	Différé maximum	Objets de financement
Amortissable	De 12 à 420 mois	17 000 €	10 000 000 € jusqu'à 64 ans inclus 5 000 000€ au-delà	36 mois	Acquisition de résidence principale Acquisition de résidence secondaire*** Investissement locatif*** Prêt construction Prêt professionnel Prêt travaux Prêt restructuration Crédit à objet divers
Taux 0%	De 12 à 420 mois	17 000 €	10 000 000 € jusqu'à 64 ans inclus 5 000 000€ au-delà	216 mois	Prêt construction Prêt professionnel Prêt travaux Prêt restructuration Crédit à objet divers
Paliers	De 12 à 420 mois	17 000 €	10 000 000 € jusqu'à 64 ans inclus 5 000 000€ au-delà	36 mois	Prêt construction Prêt professionnel Prêt travaux Prêt restructuration Crédit à objet divers
In-Fine ***	De 12 à 180 mois	17 000 €	10 000 000 € jusqu'à 64 ans inclus 5 000 000€ au-delà	-	<u>Exclusion des prêts entre particuliers, des crédits renouvelables, des découverts, des opérations de crédit-bail et de leasing</u>
Relais	De 12 à 36 mois	17 000 €	10 000 000 € jusqu'à 64 ans inclus 5 000 000€ au-delà	36 mois	<u>Exclusion des prêts entre particuliers, des crédits renouvelables, des découverts, des opérations de crédit-bail et de leasing</u>

*** Ces objets/types de prêts ne sont pas acceptés pour les profils LEMOINE

SPECIFICITES DU CONTRAT

▪ Date d'effet	Date de signature de l'offre de prêt Changements liés au(x) prêt(s) assuré(s)
▪ Déclaration de changement obligatoire	Changements liés à l'état de santé antérieurement à la prise d'effet des garanties
▪ Mode de calcul des cotisations	Capital Initial (CI)
▪ Etendue des garanties / Séjours à l'étranger	Couverture dans le monde entier pour tout déplacement en cours de vie du contrat
▪ Association	Association pour l'Union et le Recours en Assurance (Frais annuels : 8 €)
▪ Renouvellement du contrat	Date d'anniversaire
▪ Sélection tabagique	Oui
▪ Fractionnement	Mensuel, Trimestriel, Semestriel, Annuel

▪ Organisme prêteur	France (ou succursales d'établissement de crédits français située dans l'UE ou succursales françaises d'établissements de crédit étrangers ayant leur siège dans un état membre de l'Union Européenne)
▪ Compte de prélèvement	France y compris Monaco
▪ Encours	Prise en charge de tous les encours détenus chez MALAKOFF HUMANIS
▪ Devises	Euros uniquement

PRISE EN CHARGE DES SINISTRES

Age maximum en prestation	
Age maximum	Garanties
▪ A la veille du 91 ^{ème} anniversaire	Décès
▪ A la veille du 71 ^{ème} anniversaire	PTIA/ITT/IPT/IPP
▪ A la veille du 68 ^{ème} anniversaire	IPPRO

Franchises

▪ 30/60/90/120/180 jours

▲ Uniquement 90/120/180 jours pour les profils LEMOINE

Délai de déclaration de sinistre

L'Assuré dispose, sauf cas fortuit ou de force majeure, d'un délai de 90 jours au-delà de la Franchise indiqué au Certificat d'Adhésion pour déclarer le Sinistre et fournir les pièces justificatives à l'Assureur.

MODIFICATIONS EN COURS DE CONTRAT

▪ Règles de renonciation au contrat	Par LRAR, dans un délai de 30 jours à partir de la date de signature de la demande d'adhésion/date d'émission du certificat d'adhésion
▪ Changement dans la situation de l'Assuré	Les changements qui pourraient intervenir en cours d'assurance dans la situation de l'Assuré n'ont aucune incidence sur les garanties qui lui sont accordées dès lors qu'ils ne relèvent pas d'exclusions prévues aux conditions particulières ou à la notice.
▪ Changement de quotité / garantie	Possible sous réserve d'une nouvelle sélection médicale en cas d'augmentation ou avec accord écrit de l'organisme prêteur en cas de baisse. Les garanties ITT/ IPT/ IPT / IPP : ces garanties peuvent être souscrites exclusivement au moment de l'adhésion au contrat pour l'Assuré qui n'a pas fait l'objet d'une sélection médicale lors de l'adhésion et au plus tard dans les six mois qui suivent la date des déclarations médicales de l'Assuré qui a fait l'objet d'une sélection médicale lors de l'adhésion.
▪ Activités sportives	A tout moment, l'Assuré peut demander à étendre sa couverture aux activités sportives pratiquées à titre d'amateur qui sont exclues.

CLASSES DE RISQUES PROFESSIONNELS

Pas de sectorisation selon la catégorie socio-professionnelle mais professions exclues rachetables nécessitant une étude :
Intermittent du spectacle
Docker
Guide de chasse (safari)
Professions avec usage ou manipulation de produits dangereux : explosifs, toxiques, inflammables ou nucléaires,
Professions nécessitant le port d'armes
Professions avec travaux souterrains ou sous-marins
Voyance, occultisme, sorcellerie
Journaliste et professions de l'information

FORMALITES MEDICALES

MONTANT EN EUROS	AGE ASSURE			
	18 à 49 ans	50 à 55 ans	56 à 65 ans	65 à 79 ans
Jusqu'à 150 000 €	QSS + QMD si réponse positive sur QSS	QSS + QMD si réponse positive sur QSS	QSS + QMD si réponse positive sur QSS	QSS + QMD si réponse positive sur QSS
De 150 001€ à 350 000 € De 350 001€ à 500 000 €			QMD + BIO + URINES + RM + PSA***	QMD + BIO + URINES + RM + PSA***
De 500 001 € à 750 000 €	QMD + BIO + URINES + RM + TCU + PSA***	QMD + BIO + URINES + RM + TCU + PSA***	QMD + BIO + URINES + RM + TCU + PSA***	QMD + BIO + URINES + RM + TCU + RMCV + PSA***
De 750 001 € à 1 000 000 €			QMD + BIO + URINES + RM + TCU + RMCV + PSA***	QMD + BIO + URINES + RM + TCU + RMCV + PSA***
De 1 000 001€ à 1 700 000€	QMD + BIO + URINES + RM + TCU + RMCV	QMD + BIO + URINES + RM + TCU + RMCV + PSA***	QMD + BIO + URINES + RM + TCU + RMCV + PSA*** + ECHOCARDIO	
De 1 700 001 à 10 000 000€	QMD + BIO + URINES + RM + TCU + RMCV + PSA*** + ECHOCARDIO + QS FINANCIER			

▲ Les prêts relais ne sont pas pris en compte dans le calcul des formalités médicales contractuelles lorsqu'ils sont adossés à un prêt principal si le montant du prêt relié est inférieur ou égal à 350 000€. Le cumul des capitaux assurés (prêts amortissables + prêt relais + encours) devra être inférieur ou égal à 1 000 000€.

▪ QSS	Questionnaire de santé simplifié
▪ QMD	Questionnaire Médical Détaillé
▪ RM	Rapport médical à compléter par un médecin examinateur après examen clinique de l'assuré et avec examen d'urines sur bandelette
▪ BIO	NFS, plaquettes, CRP, urée, créatine avec DFG selon MDRD ou CKD-EPI, acide urique, glycémie à jeun, cholestérol total et HDL, triglycérides, transaminases SGOT et SGPT, sérologie VIH 1 et 2, antigène HBs et anticorps anti-HCV
▪ URINES	Examen cyto bactériologique des urines (ECBU) et chimie des urines (albuminurie, sucre)
▪ TCU	Test de cotinine urinaire pour les non-fumeurs à partir de 500 001€
▪ RMCV	Compte rendu d'un examen cardio-vasculaire avec tracé d'ECG (de repos) avec interprétation du cardiologue
▪ PSA	*** Dosage des PSA pour les hommes de plus de 51 ans
▪ ECHOCARDIO	Echocardiographie + compte rendu
▪ QS FINANCIER	Questionnaire financier complet

Validité des FMC : 6 mois tout document médical + 12 mois pour l'ECG.

Barème de remboursement des FMC / RC :

- Questionnaires médicaux spécifiques dans la limite 125€ quel que soit le nombre de QMC demandés (5C)
- Rapport médical 125€
- Rapport médical + ECG 200€
- Biologie + sérologie 110€
- PSA 35€
- Echocardiographie 375€
- Test de cotinine urinaire 35€

3 jours de tolérance de différence de date de signature entre DIA et QS.